

# CPGE DROIT ECONOMIE, 1<sup>ère</sup> année (L1)

## REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Responsable pédagogique : Pr. Stéphanie Maccagnan

### I. Organisation

L'organisation de la première année de CPGE Droit Economie se déroule selon les modalités suivantes :

#### Article 1. 1 : Présentation générale :

Le programme d'enseignement de la première année de **CPGE Droit Economie** est réalisé concomitamment au Lycée Stanislas de Nice et à la Faculté de Droit et de Science Politique d'Université Côte d'Azur conformément à la convention établie entre les deux Etablissements.

Les élèves sont inscrits dans les deux Etablissements et y suivent des enseignements spécifiques qui sont évalués selon des modalités propres à chaque Etablissement.

Pour obtenir son année universitaire, l'étudiant doit valider les enseignements passés à la Faculté de Droit de Science Politique d'UCA . Pour accéder à la 2<sup>e</sup> année de CPGE Droit-Économie, l'étudiant devra obtenir l'aval de l'équipe pédagogique de Stanislas Nice. Hormis ce point particulier, le présent règlement ne concerne que le parcours réalisé à la Faculté de Droit et de Science Politique.

#### Article 1.2 : Dispositions spécifiques :

Régime des cours et examens :

L'étudiant en **CPGE Droit Economie** sera placé dans un groupe qui lui permet de suivre les cours et les TD à la faculté, sans interférence avec ceux dispensés en classe préparatoire. Dans le cas d'absence de professeurs à la faculté, le report des cours sera fait de manière spécifique pour les étudiants de la classe préparatoire.

Pour ce qui concerne les TD, les étudiants de la CPGE bénéficient d'un protocole spécifique, en ceci qu'ils sont tenus de rendre un devoir semestriellement, tout en étant libres de choisir la date de rendu. Cette disposition a pour but de rendre compatible leur charge de travail en classe préparatoire avec les modalités d'évaluation de la faculté. Ils participent et sont notés en outre aux galops d'essai obligatoires en TD.

Règle de transfert des étudiants de CPGE en faculté :

Un étudiant initialement inscrit en CPGE peut quitter le programme de la classe préparatoire pour rejoindre le régime général des étudiants de l'université jusqu'à la première pause pédagogique.

#### **Article 1. 3 :**

Le programme d'enseignement de **la première année de CPGE Droit Economie** est décomposé en deux semestres.

Chacun des semestres est composé d'unités d'enseignement (UE) comprenant un ou plusieurs enseignements (ECUE) dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

La hiérarchie des éléments est la suivante :

1. Année
2. Semestre
3. Unité d'Enseignement (UE)
4. Elément constitutif d'une unité d'enseignement (ECUE)

#### **Article 2 : Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :**

**Article 2.1 :** les étudiants doivent obligatoirement suivre les deux unités d'enseignements fondamentaux suivantes :

FONDAMENTAUX 1	CM	TD
UE Droit civil - les personnes	30h	13h30
UE Droit constitutionnel 1	30h	13h30

**Article 2.2 :** Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE « **Enseignements complémentaires** » :

UE Enseignements complémentaires	CM	TD
ECUE anglais		20h
ECUE Introduction à la science politique	30h	
ECUE Introduction au droit	20h	

Les ECUE d'anglais et d'introduction en droit sont évalués en classe préparatoire, qui transmettra les notes à la Faculté de Droit et de Science Politique.

#### **Article 3 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :**

**Article 3.1 :** Les étudiants doivent obligatoirement suivre les trois unités d'enseignements fondamentaux suivantes

FONDAMENTAUX 2		CM	TD
UE Anglais			20h
UE Droit civil – La famille		30h	13h30
UE Droit constitutionnel 2		30h	13h30
UE Histoire des systèmes normatifs		30h	13h30

L'ECUE d'anglais est évalué en classe préparatoire, qui transmettra les notes à la Faculté de Droit et de Science Politique.

#### **Article 4 /5– Assiduité :**

Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés, au sein des groupes qui leur ont été attribués. Deux absences injustifiées entraînent la note de zéro dans les travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

## **II. Contrôle des connaissances**

**Le contrôle des connaissances de la première année de CPGE Droit Economie se déroule selon les modalités suivantes :**

**Article 6 :** Au sein de chaque semestre, il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les règles de capitalisation et de compensation de chaque ECUE, UE, y sont également renseignées.

**Capitalisation :** il s'agit, en cas de redoublement, de la conservation d'une année sur l'autre des éléments acquis. Chaque ECUE est capitalisable dès lors que sa moyenne est égale ou supérieure à 10/20. Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès que sa moyenne est égale ou supérieure à 10/20. La capitalisation d'une unité d'enseignement entraîne celle des crédits correspondants.

**Compensation :** La compensation est la possibilité de valider une entité (unité d'enseignement, semestre, année) en obtenant une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne des éléments qui la composent, sans que chacun de ces éléments ne présente individuellement une note égale ou supérieure à 10/20.

**Article 6.1 :** Chaque UE est validée dès lors que la moyenne pondérée des enseignements qui la composent (ECUE), compensés entre eux, est égale ou supérieure à 10/20.

**Article 6.2 :** Chaque semestre est validé dès lors que l'étudiant obtient une moyenne pondérée des UE compensées entre elles égale ou supérieure à 10/20.

**Article 6.3 :** L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient une moyenne des semestres compensés entre eux égale ou supérieure à 10/20.

#### **Article 7 – Dispense d'assiduité :**

Vu les dispositions de l'[article 5](#).

Deux absences injustifiées en TD entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD. En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant est exclusivement évalué en contrôle terminal sur les enseignements de droit et de science politique. Il peut toutefois assister aux séances de TD du groupe auquel il est affecté et participer aux évaluations de contrôle continu dont les notes sont données exclusivement à titre indicatif et ne peuvent être prises en compte pour la validation de l'enseignement.

#### **Article 8 – Session 2 :**

Dès lors que les conditions de validation de l'année ne sont pas remplies ([article 6.3](#)), l'étudiant est convoqué en seconde session d'examen (dénommée « les ratrappages »).

**Article 8.1 – Dispositions générales :** l'étudiant doit passer les épreuves des enseignements (ECUE) pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne au sein des unités d'enseignement ajournées au sein du semestre lui-même ajourné, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note obtenue en session 2 remplace la note obtenue en session 1.

**Article 8.2 – Dispositions spécifiques :** l'étudiant doit passer une épreuve unique pour chaque UE fondamentale dans laquelle il n'a pas obtenu la moyenne au sein du semestre ajourné, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note unique obtenue en session 2 remplace les notes obtenues en session 1 en épreuve terminale de CM et contrôle continu de TD.

#### **Article 9 – Bonus :**

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UniCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UniCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UniCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

#### **Article 10 – Mentions :**

Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

L'attribution d'une mention est automatique en session 1, et sur décision du Jury en session 2.

#### **Article 11 – Redoublement :**

Le redoublement est de droit dans la limite des cinq inscriptions administratives en Licence. Le redoublement de l'année n'est autorisé qu'une seule fois. À titre exceptionnel, une dérogation peut être accordée par la directrice de l'EUR sur demande motivée de l'étudiant, formulée dans les sept jours à compter de la publication des résultats par le jury. L'étudiant devra avoir validé un semestre et démontré une progression de ses résultats lors des sessions d'examen.

L'inscription en année de césure n'est pas décomptée.

Article 12 – Modalité de contrôle des connaissances :

**CPGE Droit Economie 1 - SEMESTRE 1**

Elément	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC & CT, coefficient du CT :	1ère session		2nd session	
								Contrôle Continu (CC)	Contrôle Terminal (CT)	Contrôle terminal (CT)	Nature
Elément	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC & CT, coefficient du CT :	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature
	Fondamentaux 1										
UE	Droit civil - les personnes	10	4	OUI	OUI	CC & CT	50%	2	ECRIT	3H	ECRIT
UE	Droit constitutionnel 1	10	4	OUI	OUI	CC & CT	50%	2	ECRIT	3H	ECRIT
UE	Enseignements complémentaires	10	3	OUI	OUI						
ECUE	Anglais			1	OUI	OUI	CCI	2			ECRIT
ECUE	Introduction au droit			1	OUI	OUI	CCI	2			Oral
ECUE	Introduction à la science politique			1	OUI	OUI	CT		ECRIT	1H	ECRIT

Les ECUE d'anglais et d'introduction en droit sont évalués en classe préparatoire, qui transmettra les notes à la Faculté de Droit et de Science Politique.

## CPGE Droit Economie 2 - SEMESTRE 2

Elément	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC & CT, coefficient du CT :	1ère session		2nd session	
								Contrôle Continu (CC)	Contrôle Terminal (CT)	Contrôle terminal (CT)	Contrôle terminal (CT)
Fondamentaux 2											
UE	Anglais	3	1		OUI	CCI		2		ECRIT	1h
UE	Droit civil - La famille	9	4	OUI	OUI	CC & CT	50%	2	ECRIT	3H	ECRIT 3H
UE	Droit constitutionnel 2	9	4	OUI	OUI	CC & CT	50%	2	ECRIT	3H	ECRIT 3H
UE	Histoire des systèmes normatifs	9	4	OUI	OUI	CC & CT	50%	2	ECRIT	3H	ECRIT 3H

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu

intégral

CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté

L'ECUE d'anglais est évalué en classe préparatoire, qui transmettra les notes à la Faculté de Droit et de Science Politique.